

Le 28 janvier 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 20 janvier 2016 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

**Présents :** Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mr HUGUENIN Max - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence - Mme LLAUTAUD Myriam.

**Représentés :** Mme DEBLONDE Brigitte - Mme CUTILLAS Aurélie - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe.

**Secrétaire :** Mme LLAUTAUD Myriam.

Après validation du procès-verbal de la séance du 9 décembre dernier, divers dossiers ont été débattus.

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions à passer avec :

- Un autoentrepreneur qui va assurer différentes activités dans le cadre des rythmes scolaires pour l'année 2015/2016 suite au désistement de l'un des clubs intervenants ;
- l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne EPF SMAF afin de réaliser, pour le compte de la Commune, les acquisitions foncières ou démolitions nécessaires à la réalisation de ses projets d'aménagement.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- crée un budget annexe pour la gestion de la saison culturelle et approuve divers actes de gestion nécessaires à son bon fonctionnement ;
- accepte de verser une avance de 5 000€ à ce budget annexe qui s'établit en dépenses et en recettes à 12.000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.